

APPENDICE

LETTRE DE SIR E. W. BEATTY, ACCOMPAGNÉE D'UN MÉMOIRE ET SUIVIE D'UNE LETTRE DE M. S. W. FAIRWEATHER

COMPAGNIE DU CHEMIN DE FER PACIFIQUE-CANADIEN

BUREAU DU PRÉSIDENT DU CONSEIL ET DU RÉSEAU

MONTRÉAL, le 16 mai 1936.

Sir EUGÈNE FISET,
Président,
Comité permanent des chemins de fer et de la marine marchande,
Chambre des communes,
Ottawa, Ont.

MONSIEUR,—À la page 169 du compte rendu des Délibérations et Témoignages du comité permanent des chemins de fer et de la marine marchande, en réponse à une demande de M. Maybank, M. Fairweather a déposé un état qui a pour objet de mettre au point le coefficient d'exploitation des lignes du National-Canadien au Canada, en vue de sa comparaison avec le coefficient du Pacifique-Canadien.

Nos statisticiens ont relevé des erreurs dans les calculs de M. Fairweather, et ils les ont énumérées dans un mémoire annexé à la présente lettre. Si le Règlement de votre comité le permet, vous m'obligeriez en insérant ce mémoire dans le compte rendu du comité, afin que cette compagnie n'ait pas à souffrir de l'état unilatéral déposé au nom des chemins de fer Nationaux du Canada.

Je transmets une copie de cette lettre et du mémoire à M. Howe.

Bien à vous,

E. W. BEATTY,
Président du conseil et du réseau.

MÉMOIRE

Dans un état déposé le 6 mai 1936 à titre d'appendice au compte rendu des Délibérations et Témoignages du comité permanent des chemins de fer et de la marine marchande, M. Fairweather apporte six mises au point au coefficient d'exploitation du National-Canadien afin, soutient-il, de le rendre comparable à celui du Pacifique-Canadien. Ces mises au point visent les item suivants:

- (1) Frais des messageries, télégraphes, pensions, colonisation et ressources naturelles.
- (2) Parcours moyen.
- (3) Chargement de wagon.
- (4) Intensité du trafic-voyageurs.
- (5) Intensité du trafic-marchandises.
- (6) Problèmes de gestion.

Nous trouvons à redire aux mises au point pour les raisons qui suivent:

Item (1).—M. Fairweather a suivi une méthode incomplète et inusitée pour établir la différence entre la comptabilité des deux réseaux. Une base de comparaison autorisée a été posée par la Commission royale chargée d'enquêter au sujet des chemins de fer et du transport au Canada en 1931-32. Les deux réseaux